

COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLONGES
En date du 08 avril 2021 à 19H30 à la salle des fêtes de CHALLONGES

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Catherine DOUKMEDJIAN, Serge JOURNAL, Jacques BARUT, Bernadette BOCCON, Tom BORDIGONI, Lucie BRILLAT, Stéphanie DUCRUET, Lydie JACQUEMOUD, Jean-Luc KOHLER, Eddy TRANCHAND, Thomas RAINER

Excusé : Christian BIZET pouvoir Sophie COLAS

Secrétaire de mairie : Passet Anne-Sophie

Date de convocation : 02 avril 2021

Secrétaire de séance : Catherine DOUKMEDJIAN

Ouverture de séance : 19H30

Clôture de séance : 22H00

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Vote du compte administratif 2020 budget général
- Vote du compte de gestion 2020 budget général
- Vote affectation du résultat budget général
- Vote du budget général 2021
- Vote du compte administratif 2020 budget du service de l'eau
- Vote du compte de gestion 2020 budget du service de l'eau
- Vote affectation du résultat budget eau
- Vote du budget du service de l'eau 2021
- Vote des taxes
- Vote tracé et convention GRDF

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET GENERAL

Le conseil Municipal vote (14 pour et 1 abstention) le compte de gestion établi par la perception de RUMILLY, comptable de la commune, conforme au compte administratif de la commune.

Affectation du résultat 15 pour

Le conseil Municipal vote (12 pour et 1 abstention) le compte administratif, Madame Le Maire n'a pas le droit de voter son compte administratif arrêté comme suit :

Résultat Budgétaire exercice 2020		
Investissement	Recettes	592 271.56 €
	Dépenses	127 893.46 €
Fonctionnement	Recettes	609 096.50 €
	Dépenses	412 437.04€

Report 2019

Investissement - 362 864.58€

Fonctionnement + 418 673.75 €

Résultat de clôture 2020

Investissement + 101 513.52 €
fonctionnement + 615 333.21 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET EAU

Le conseil Municipal vote (15 pour) le compte de gestion établi par la perception de Rumilly, comptable de la commune, conforme au compte administratif de la commune.

Affectation du résultat 15 pour

Le conseil Municipal vote (13 pour) le compte administratif, Madame Le Maire n'a pas le droit de voter son compte administratif arrêté comme suit :

Résultat Budgétaire exercice 2020		
Investissement	Recettes	64 234.38 €
	Dépenses	107 944.70 €
Exploitation	Recettes	72 954.55 €
	Dépenses	51 581.48 €

Report 2019

Investissement + 40 491,50 €
Exploitation + 80 123,34 €

Résultat de clôture 2020

Investissement - 43 710.32 €
Exploitation + 21 373.07 €

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Après présentation du budget par chapitre, le conseil municipal vote 14 pour et 1 abstention, le budget communal pour l'année 2021 comme suit :

Dépenses de fonctionnement = Recettes de fonctionnement = **688 718.73 €**
Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement = **1 064 762.21 €**

VOTE DU BUDGET EAU 2021

Après présentation du budget par chapitre, le conseil municipal vote à l'unanimité, le budget eau pour l'année 2021 comme suit :

Dépenses de fonctionnement = Recettes de fonctionnement = **182 111.60 €**
Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement = **133 615.15 €**

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 (taxe foncière pour bâti) du département (12.03%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 19.71% (soit le taux communal de 2020 de 7.68% + le taux départemental de 2020 12.03 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB taux communal 2020 + 12.03%

De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

Taxe foncière non bâti : **42.17 %**

Taxe foncière bâti : **19.71 % (7.68 + 12.03)**

C.F.E (cotisation foncière des entreprises) : **18.53 %**

Ces taux seront appliqués en 2021 par le service des impôts.

Le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention de ne pas modifier les taux communaux d'imposition

VOTE TRACE ET CONVENTION GRDF

Madame le Maire présente la convention ainsi que le tracé pour la conduite de gaz proposé par GRDF.

Après concertation le Conseil décide de demander des précisions à l'entreprise GRDF concernant le tracé et la convention et une possible redevance pour occupation du Domaine Public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et deux heures.

Madame Le Maire de Challonges
Sophie COLAS

